

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Bernes sur Oise  
Séance du 7 mai 2026

**Date de la  
convocation**  
29/04/2026

**Date d'affichage**  
29/04/2026

**Nombre de membres**  
Afférents au Conseil  
municipal : 23

En exercice : 23

Le sept de l'an deux mille vingt-six à vingt heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

**Etaient présents** : 19 – ANTY Olivier, APPOLONUS Véronique, BENITEZ Pascal, BERNIOT Cécile, BIDI SINDA Maeck Garel, CAFFIN Mickael, DEVISE Aurelia, DUCKMAN Denis, DUCKMAN Sébastien, FRITSCH Morgane, GIRARD Marilyne, LACOSTE Stéphane, LE GUILLOU Isabelle, LEONARD Dany, MALINGRE Michel, MEYFROODT Nicolas, PORTIER Alexandre, SOLLET Céline, TAGUAY Nicolas,

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Absents** : 3–ESNEULT Alexis, JULES Dorothee, WARNER Sylvia

**Absents donnant pouvoir** : 1– ORLUC Sandra à MALINGRE Michel,

**Secrétaire de séance** : LE GUILLOU Isabelle

**Réf : CM 2026-33**

\*\*\*\*\*

**OBJET: Commission de délégation de service public- Election des membres**

Pour : 20  
Contre :  
Abstention :

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et particulièrement ses articles L 1411-1, L1411-5, L 1411-6 et L 1411-7 ainsi que ses articles D 1411-3 à D 1411-5,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 mai 2026 portant fixation des conditions de dépôt des listes de la commission de délégation de service public,

Considérant que la commission de délégation de service public est composée, outre le maire, président, ou son représentant, de trois membres titulaires et trois membres suppléants élus en son sein par le conseil municipal, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel,

**Décide** de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la Commission de délégation de service public, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Conformément à l'article D 1411-5 du code général des collectivités territoriales, par délibération du 16 février 2023, le conseil municipal a fixé les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission de délégation de service public.

Dans ce cadre, une liste a été déposée :

- Liste « M. Stéphane LACOSTE » :

Publication ou  
notification  
du : 19 MAI 2026



Résultats du vote :

- Nombre de suffrages obtenus : 20 voix

. Liste de M. LACOSTE :

Titulaires : MM. LACOSTE Stéphane, Alexandre PORTIER et Denis DUCKMAN

Suppléants : MM Nicolas TAGUAY, Mme Sandra ORLUC et M. Mickael CAFFIN

Fait à Bernes sur Oise, le 7/5/2026

Vu pour extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,

Olivier ANTY



La secrétaire de séance

Isabelle LE GUILLOU



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécourse citoyens accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*